



## *Municipalité de Saint-René-de-Matane*

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**AVIS PUBLIC : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2019-PR-06**

Aux personnes intéressées par ce projet du règlement

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le **7 octobre 2019**, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé, « **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-PR-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-03 AFIN D'ENCADRER L'AFFICHAGE DIRECTIONNEL ET PUBLICITAIRE ET DE MODIFIER UNE LIMITE DE ZONE INONDABLE PAR EMBÂCLE DE GLACES** »

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions assujetties à une approbation par les personnes habiles à voter.

**Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 4 novembre 2019 à 18 h 30**, au bureau municipal, sis au 178, av. Saint-René à Saint-René-de-Matane (Québec). Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement **2019-PR-06** peut être consulté au bureau de la soussignée situé à l'adresse ci-haut mentionnée aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-René-de-Matane (Québec), ce 15<sup>e</sup> jour d'octobre 2019.

---

Yvette Boulay, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière